

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 décembre 2023

OBJET : Prorogation de l'avance de trésorerie au centre intercommunal d'actions sociales (CIAS)

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-et-un décembre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes sur la commune de Lafage,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Claude IZARD, Gilles PORTE.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Aurélien PASSEMAR, Michel PUJOL, Françoise RODE.

Avant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Thierry CADENAT à André Viola, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER, Éric MISSE à Jérôme DARFEUILLE, Roselyne RIOS à André CATHALA, Florence SCIAU à Alain ROUQUET.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère a consenti une avance de trésorerie de 150 000 € (cent cinquante mille euros) au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Piège et du Lauragais en date du 19 septembre 2022,

Considérant que cette avance devait être remboursée au 31 décembre 2023,

Considérant que la trésorerie ne permet pas en l'état actuel de rembourser cette avance,

Considérant qu'il est donc nécessaire de prolonger la date de remboursement jusqu'au 31 décembre 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20231221-D202312_06-DE

à l'unanimité, après en avoir délibéré

APPROUVE la prolongation de l'avance de trésorerie de 150 000 € AU CIAS jusqu'au 31 décembre 2024,

AUTORISE le Président à signer une nouvelle convention d'avance de trésorerie pour un montant de 150 000 € au CIAS,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le ~~28/12/2023~~ et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 03/01/2024

Le Président



André VIOLA